Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1404

Artikel: Que font les cantons?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281197

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUISSE ALÉMANIQUE:

DES DIFFICULTÉS AMPLIFIÉES PAR LA

Manque de crèches et d'écoles à horaire continu, appartements trop chers, problèmes liés au recouvrement des pensions alimentaires. En Suisse alémanique, les difficultés des familles monoparentales sont partout les mêmes, des difficultés qui se sont encore accentuées avec la crise économique et les coupes budgétaires décidées par les cantons:

«Les personnes qui nous demandent de l'aide sont de plus en plus nombreuses. Mais nos moyens sont limités et notre fonds destiné à financer des bourses de réinsertion professionnelle devrait être réalimenté», souligne Anna Hausherr, secrétaire centrale de la Fédération suisse des familles monoparentale, un organisme qui, pour des raisons financières justement, a été redimensionné et a déménagé de Zurich à Berne l'automne dernier.

La FSFM, qui se veut active sur le plan politique (assurance-maternité, amélioration des allocations pour enfants, etc.), fonctionne également comme centre de consultation et d'information pour toutes les questions qui concernent les parents seuls et leurs enfants. Du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h, Anna Hausherr, parfaite bilingue, assure la permanence téléphonique. «Nous recevons surtout des appels de femmes. Leurs questions portent sur le divorce, la séparation ou le droit de visite. Les problèmes financiers sont souvent à l'ordre du jour. Parfois, aussi, elles espèrent simplement une écoute attentive.»

A Berne, il existe en outre quatre associations bernoises de familles monoparentales dans la partie alémanique du canton, qui se trouvent à Ipsach, Berne, Belp et Thörigen.

«Depuis que le canton a réduit ses subventions, le prix des crèches a fortement augmenté à Bâle. Lorsqu'on travaille à temps partiel, il est par ailleurs difficile de placer ses enfants, les garderies ne les acceptant qu'à plein temps ou à la rigueur à 80%», fait pour sa part remarquer Ruth Kasham, responsable de l'Association bâloise des familles monoparentales. Une association qui a toutefois aussi quelques succès à son actif. Depuis deux ans, les frais de garde des enfants sont en effet déductibles des impôts à Bâle-Ville, jusqu'à concurrence de 5000 francs. Sur demande, le canton verse par ailleurs des allocations d'éducation aux parents seuls qui ne trouvent pas de place pour leurs bambins dans une crèche ou chez une maman de jour.

A Zurich, l'encadrement des enfants a également pâti des réductions budgétaires. «J'ai renoncé à augmenter mon horaire de travail de 30 à 50%. Compte tenu de la progression des tarifs, je n'aurais tout simplement plus eu les moyens de payer la garderie», note Carola de Luigi, de l'Association zurichoise des familles monoparentales.

> Marie-Jeanne Krill Collaboration Nicole Hager Œuvray

Adresses

Berne:

Fédération suisse des familles monoparentales

On peut y obtenir la liste des quelque 60 groupes et organisations d'entraide existant en Suisse: Case postale 199 3000 Berne 16 Tél et fax 031 / 351 77 71

Zurich: Verein alleinerziehender Mütter und Väter Zürich

Carola de Luigi Bündtenweg 747 5616 Meisterschwanden Tél 056 / 667 34 29

Einelternfamilien Region Basel

Ruth Kasham Hirzbrunnenstrasse 19 4058 Bâle Tél 061 / 691 99 36

QUE FONT LES CANTONS?

Le tableau des possibilités de déduire des frais de garde du revenu, fourni par la Fédération suisse des familles monoparentales, est parlant. En effet, si volonté il y a d'alléger vraiment le poids des impôts qui pèse sur les familles monoparentales, mais aussi sur les femmes qui travaillent et n'ont pas toujours des revenus faramineux, les solutions sont là. Et de constater, en observant ce tableau, que les cantons les plus «primitifs», ne sont pas ceux que l'on croit: voir Berne, Zurich, Genève, Bâle, cantons citadins par excellence, avec un fort taux de femmes dans toutes les situations familiales possibles et imaginables qui travaillent, et qui ne peuvent rien déduire. Mesdames et Messieurs les politiques, à vous de jouer, déci-

dement!			

Canton Déductions des impôts fédéraux

NW

rien

Canton Déductions des impôts fédéraux

*rien: pour pas de déduction fiscale prévue

AG Al	rien* Monofoyer: 4'500 par an	ow	Monofoyer et double gain: frais de garde effectifs entièrement déductibles
AR	Monofoyer: 3'840 par an et par enfant	SG	1'000 par an et par enfant
BE	rien	SH	rien
BL	rien	SO	Monofoyer et double gain: jusqu'à max. 2'300
BS	Monofoyer et double gain max.: 5'000		par an et par enfant (total max. 6'300)
	ou 10% du revenu brut	SZ	rien
FR	rien, motion en suspens	TG	Monofoyer: 1'000
GE	rien en e	TI	rien
GL	rien	UR	rien
GR	rien	VD	rien
JU	Monofoyer: 2'300 par an	VS	rien
LU	Monofoyer: frais de garde effectifs jusqu'à 8'700	ZG	rien, initiative pendante
NE	Monofoyer: 5'300 pour le premier enfant, 1'800 pour chaque autre enfant, par an	ZH	rien, initiative pendante